RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00044
Numéro SIREN : 808 338 644
Nom ou dénomination : LASSA

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/009553

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

A2020/009553

303895

Dénomination : **LASSA**

Adresse : **14 Chemin Poisson Volant 97419 LA POSSESSION**

N° de gestion : **2015B00044**

N° d'identification : **808338644**

N° de dépôt : **A2020/009553**

Date du dépôt : **13/10/2020**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 28/09/2020 AG

303895

LASSA
Société par actions simplifiée
au capital de 386 694 euros
Siège social :14 CHEMIN POISSON VOLANT 97419 LA POSSESSION
808 338 644 RCS SAINT DENIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT
Le VINGT HUIT SEPTEMBRE
A DIX HEURE

Monsieur LEMAITRE Laurent
demeurant 14 CHEMIN POISSON VOLANT 97419 LA POSSESSION

Associé unique de la société LASSA,

Après avoir exposé que, bien que les conditions légales de désignation d'un Commissaire aux Comptes ne soient pas réunies, il serait cependant souhaitable de procéder à cette désignation suite à la démission du Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant.

Et qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.

PREMIERE DÉCISION

HL EXPERTISE - Christophe FLOUR-BOURIL a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique autorise le Commissaire aux Comptes qui vient d'être nommé à adresser directement au greffe du tribunal de commerce, dans les délais qui s'imposent à la Société, les documents relatifs à l'acceptation de sa mission, conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LEMAITRE Laurent



LASSA
Société par actions simplifiée
au capital de 386 694 euros
Siège social :14 CHEMIN POISSON VOLANT 97419 LA POSSESSION
808 338 644 RCS SAINT DENIS

PROCURATION

Je soussigné LEMAITRE Laurent
demeurant 14 CHEMIN POISSON VOLANT 97419 LA POSSESSION, Président de la société LASSA,

Donne par les présents pouvoirs à Mohammad PATEL – Expert-comptable au sein du cabinet JHP situé 165 rue Marius et Ary Leblond 97410 SAINT PIERRE

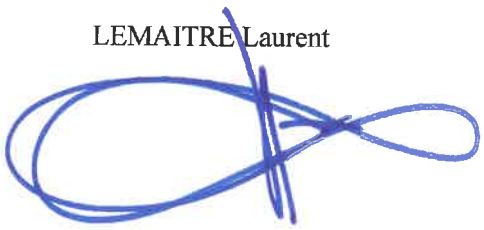
Coordonnées du mandataire désigné pour effectuer les formalités

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de ST DENIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à ST PAUL
Le 28.09.2020

LEMAITRE Laurent



LASSA
Société par actions simplifiée
au capital de 386 694 euros
Siège social :14 CHEMIN POISSON VOLANT 97419 LA POSSESSION
808 338 644 RCS SAINT DENIS

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2020,

HL EXPERTISE - Christophe FLOUR-BOURIL, domiciliée 131 T CHE MACE 97411 SAINT-PAUL, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de JCH CONSEIL ET AUDIT – Johnny CHANE HOONG pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024; il n'y a pas lieu de remplacer Monsieur CHANE YIN Erick, Commissaire aux Comptes suppléant.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de ST DENIS

Pour avis
La Gérance

